

---

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	<b>Séance du 04 mars 2016</b> L'an deux mille seize et le quatre mars à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Denis EVRARD
<u>Présents :</u> 8	<b>Sont présents:</b> Denis EVRARD, Frédéric BOURGEOIS, Valérie DE WOLF, Christelle MESAS, Maxence DUBOIS, Henry GOUSSARD, Nicole TERRACOL, Séverine BONDOUX
<u>Votants:</u> 10	<b>Représentés:</b> Renaud POULAIN par Frédéric BOURGEOIS, Alain LE GALL par Denis EVRARD
	<b>Excuses:</b> Stéphanie THOMAS
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Christelle MESAS

---

## PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance : ordinaire  
Convocation du lundi 29 février 2016

### Ordre du jour :

- **Servitude avec Piffonds : demande de création d'une route forestière**  
Une servitude a été accordée sur un chemin rural appartenant à la commune de Vernoy à la commune de Piffonds pour le passage de canalisation d'eau permettant le raccordement à Egriselles-le-Bocage. L'ONF soumet un projet pour la création d'une route forestière et souhaite recueillir l'autorisation de la commune.

- **Noël 2015 : jouets des enfants de la commune**  
Le trésorier a refusé l'encaissement des chèques émis par les parents pour payer la différence entre le prix du jouet de l'enfant et la somme de 20 € de participation communale en l'absence de délibération. Les chèques avaient été mis sur le CCAS en contre-partie du paiement de la facture JouéClub. Le CCAS n'existant plus, il convient de délibérer afin que les chèques soient déposés au budget communal.

- **Emprunt travaux rue de l'Eglise**  
Les travaux de la rue de l'Eglise votés en 2015 vont débuter début mars 2016. La durée est estimée à 45 jours. Il convient de contracter

l'emprunt voté en 2015 pour le financement afin de pouvoir honorer les factures à venir.

**- Travaux**

Point sur l'évolution des travaux

**- Gestion de la salle des fêtes**

**- Questions diverses**

Après s'être assuré que le quorum est atteint, après avoir récupéré les pouvoirs, la séance est ouverte par le président. Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal de la dernière séance et signent le registre.

Objet: Création d'une route forestière - DE 2016\_001

Monsieur le Maire rappelle la sollicitation de la commune de Piffonds pour passer une adduction d'eau potable de Piffonds à Egriselles-le-Bocage par la Forêt Domaniale de Chapitre et Gentès. Une convention de servitude a été signée et les travaux ont été réalisés. ONF demande la création d'une route forestière sur le chemin rural appartenant à la commune. Le Dossier de Consultation des Entreprises a été transmis à titre d'information. Monsieur le Maire précise que la totalité des frais de cette création est à la charge de l'ONF.

Monsieur le Maire passe la parole à Frédéric BOURGEOIS qui précise que l'ONF voulait faire un chemin qui aurait coupé le massif forestier ; il est préférable de créer la route forestière sur le chemin existant. Cette route servira pour le débardage. Il précise que le montant estimé par l'ONF s'élève à 30 000 € et qu'en sus, l'ONF prend l'entretien à sa charge.

Les élus observent que la route de Chaumot est déjà dégradée, que le débardage ne devra pas se faire en bordure de route ; Henry GOUSSARD observe qu'il aurait été intéressant qu'une plateforme de débardage soit réalisée en même temps.

Frédéric BOURGEOIS fait lecture de l'ensemble des travaux devant être réalisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,  
Vu la proposition de création d'une route forestière sur le chemin rural n°14 en forêt domaniale de Chapitre et Gentès,

Considérant que la création de la route forestière et l'entretien sont à la charge exclusive de l'ONF,

ACCEPTE la création de la route forestière en forêt domaniale de Chapitre et Gentès sur le chemin rural n°14,

DIT que les frais de réalisation et l'entretien de ladite route sont à la charge exclusive de l'ONF,

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Objet: Noël 2015 : participation communale - DE 2016 002

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de Monsieur le trésorier lequel a refusé les titres émis sur la gestion 2015 du CCAS et portant sur les chèques remis par les parents pour régler la différence entre la participation communale de 20 € et le prix du jouet commandé par l'enfant.

Monsieur le Maire indique que ce rejet fait suite à l'absence de délibération prise par le CCAS, lequel a été dissout le 31/12/2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CONFIRME la participation communale de 20 € par enfant de la commune, de 0 à 10 ans, pour l'achat d'un jouet auprès de JouéClub pour le Noël 2015,

- ATTESTE que les parents ont réglé par chèque à l'ordre du Trésor Public la différence éventuelle entre le prix du jouet choisi et la participation de 20 €,

- DECIDE que les chèques des parents établis pour le Noël 2015 seront portés au budget 2016 pour remboursement de la différence,

- MANDATE Monsieur le Maire pour établir les titres de recettes correspondant,

- MANDATE Monsieur le Maire pour aviser Monsieur le Trésorier.

Objet: Emprunt Rue de l'Eglise - DE 2016 003

Monsieur le Maire rappelle la réhabilitation de la rue de l'église et indique que la réunion d'ouverture de chantier se tiendra le mardi 8 mars 2016 à 9h00 et invite les élus désirant et pouvant s'y rendre à

participer. Il rappelle que la durée des travaux est estimée à un peu plus d'un mois.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux avaient été budgétisés en 2015 avec, en contrepartie, un emprunt de 140 000 €.

Il indique avoir fait des demandes d'emprunt auprès des banques Crédit Mutuel, Crédit Agricole et Caisse d'Epargne. Il s'étonne de n'avoir rien reçu du Crédit Agricole et précise que le Crédit Mutuel ne prête plus aux communes. Il présente donc l'offre reçue de la Caisse d'Epargne qui se résume comme suit :

durée	périodicité	taux fixe classique	échéance	total intérêts
8 ans	annuelle	1.25 %	18 498.64 €	7 989.12 €
8 ans	trimestrielle	1.25 %	4 604.22 €	7 335.04 €
10 ans	annuelle	1.31 %	15 028.39 €	10 283.90 €
10 ans	trimestrielle	1.27 %	3 732.50 €	9 300.00 €
12 ans	annuelle	1.50 %	12 835.20 €	14 022.40 €
12 ans	trimestrielle	1.46 %	3 184.93 €	12 876.64 €

Les élus observent les taux relativement intéressants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à huit voix pour et deux contre, exprimées par Christelle MESAS et Maxence DUBOIS, lesquels optent pour 10 ans :

- **RETIENT** l'offre caisse d'épargne pour 140 000 € au taux fixe de 1.25 % pour une durée de 8 ans et une périodicité trimestrielle,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document permettant l'application de la présente délibération,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour aviser Monsieur le Préfet et Monsieur le Trésorier.

### Travaux

Monsieur le Maire indique que le point sur l'avancement des travaux a été exposé lors de la délibération pour l'emprunt. Il indique qu'il n'est pas nécessaire de revenir dessus. Les élus n'ont pas de questions à ce sujet.

## Objet: Gestion de la salle des fêtes - DE 2016\_004

Monsieur le Maire expose que des problèmes ont été rencontrés dans la gestion des réservations de la salle des fêtes. Il donne l'exemple d'une date bloquée sans chèque de réservation ; les gens ayant réservé n'ont pas utilisé la salle et ont ainsi empêché sa location par d'autres intéressés.

Maxence DUBOIS relève que cette gestion des réservations n'est pas compliquée : il existe un cahier et un calendrier.

Monsieur le Maire observe que Renaud POULAIN est professionnellement occupé et peu disponible pour la salle des fêtes qui demande quand même une présence sur place tant pour les réservations que pour les remises de clef et état des lieux.

Monsieur le Maire propose qu'un autre élu soit nommé en renfort.

Nicole TERRACOL se propose et indique avoir déjà tenu la gestion de la salle des fêtes par le passé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- NOMME Renaud POULAIN et Nicole TERRACOL responsables de la gestion des réservations de la salle des fêtes,

### QUESTIONS DIVERSES

1/ Révision des loyers : Monsieur le Maire informe les élus que tous les ans, les loyers font l'objet d'une révision. Il indique que l'une des révisions porte une augmentation de 0.03 € ; celle-ci est plus que minime et engendre des démarches pour le prélèvement. Compte-tenu de la faible augmentation, Monsieur le Maire informe ne pas appliquer la révision sur ledit loyer.

2/ Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de Monsieur le préfet de l'Yonne lequel nous avise des évolutions du droit des débits de boissons en application de la loi 2015-990 du 6/08/2015 modifiant le régime des licences des débits à consommer sur place et informant de la fusion des groupes 2 et 3.

3/ Monsieur le Maire expose que les frais de télécommunication engendrés par les lignes téléphoniques de la mairie, de la salle des fêtes et du fax et l'accès à internet sont très élevés. De plus, la mairie a contracté auprès de deux opérateurs, ce qui ne facilite pas les contacts et multiplie les factures. De plus, la ligne du fax est le support de l'ADSL ce qui limite le service notamment du copieur et de la réception internet en wi-fi. Monsieur le Maire indique que des recherches pour minimiser les coûts et améliorer la qualité du service

ont été faites par la secrétaire de mairie à laquelle il donne la parole pour présenter le résultat des recherches. Il apparaît que d'autres opérateurs proposent un service adapté pour moins cher. Monsieur le Maire demande qu'un élu finalise les recherches et la mise en place d'un nouvel opérateur.

4/ Séverine BONDOUX demande quand aura lieu la sortie des adolescents prévue pour Noël 2015 ; elle précise que cette demande lui a été faite par des administrés. Monsieur le Maire propose cette sortie aux vacances de Pâques et demande à Nicole TERRACOL le choix retenu. Elle propose une partie de bowling à Sens pour les 11 - 14 ans pour 8 € par enfant. Considérant la différence de prix avec la participation pour le jouet des plus petits, Maxence DUBOIS rappelle qu'il avait été dit que la participation serait du même ordre de grandeur pour les petits et les grands soit 20 €. Monsieur le Maire le rejoint et indique à Nicole TERRACOL que la sortie soit plus conséquente ; il propose deux parties de bowling et une boisson par enfant. Nicole TERRACOL précise qu'elle va prendre contact avec l'organisme.

5/ Maxence DUBOIS fait remarquer que les illuminations de Noël sont tristes et qu'il y en a trop peu. Il demande si des prises sont disponibles et propose que la commune achète des illuminations. Il indique avoir rencontré un fournisseur lequel suggère des achats hors période ou d'occasion pour diminuer le coût.

6/ Frédéric BOURGEOIS rappelle à Monsieur le Maire le changement de destination des eaux usées pour la boulangerie lesquelles devaient être rejetées dans la rue de l'église alors qu'elles vont l'être rue de bel air. A ce titre, il convient d'établir une autorisation de rejet.

7/ Valérie DE WOLF fait le point sur la dernière réunion du SIVOS. Elle précise que tous les arriérés ont été rattrapés et que la commune a même de l'avance pour l'année. En effet, il a été demandé trop. Monsieur le Maire indique qu'il convient de demander le nom des enfants inscrits au SIVOS pour l'année passée et l'année en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 heures et 25 minutes.

*Le secrétaire de séance,  
Madame Christelle MESAS*